

Les règles « COVID » pour les Clubs utilisateurs des piscines du Grand Périgueux (2 septembre 2020)

1. Désigner **un représentant COVID par club** qui sera référent vis-à-vis du Grand Périgueux
2. Le représentant COVID du club, veillera tout particulièrement que les adhérents de son club respectent scrupuleusement **le port du masque obligatoire** dans l'établissement **hors tenue de bain**, la **distanciation physique**, les **gestes barrières**, la **douche obligatoire savonnée** avant chaque séance pour chaque adhérent. Pas de regroupement sur les plages ou dans les bassins entre les adhérents. 12 à 15 nageurs maximum par lignes soit potentiellement 90 nageurs par créneaux si 6 lignes d'eau attribuées. et 15 adhérents maximum dans le petit bain. La jauge de la Fréquentation Maximale instantanée de la piscine Bertran de Born est abaissée à 125 usagers, celle de l'Aquacap à 250 usagers.
3. Un **listing complet des adhérents en présentiel** devra être tenu pour chaque journée et séance et pourra être communiquée au Grand Périgueux si nécessaire.
4. Les **gradins sont interdits** jusqu'à nouvel ordre. Le **hall d'accueil est fermé aux personnes en attente**, seuls les baigneurs rentrant ou sortant y sont autorisés. Les parents souhaitant accompagner les jeunes enfants sur les plages devront être masqués et ressortiront de l'enceinte le temps de la séance de natation.
5. Afin **d'éviter la « promiscuité » dans les vestiaires collectifs**, l'organisation de change est la suivante. Les licenciés passent par le couloir vestiaire individuel déchaussés. Ils rejoignent les plages côté boulevard Lakanal. L'espace de déshabillage pour les filles est situé côté petit bain. L'espace de déshabillage pour les garçons est situé côté grand bain grande profondeur. Il est donc conseillé aux licenciés des clubs d'arriver avec le maillot de bain sur eux. Ils effectuent leur séance et ont ensuite la possibilité de se doucher et de se rhabiller dans les vestiaires collectifs. **Les vestiaires collectifs n'ont donc pour usage exclusif que le rhabillage des licenciés afin d'éviter les divers croisements.** Pour l'AquaCap, les licenciés effectueront le même cheminement de vestiaires (passage par les vestiaires individuels et déchaussages) se changeront sur les plages au fond du 25 m avec les hommes côté jardin et les femmes côté douches. Ils bénéficieront des vestiaires collectifs pour le rhabillage.
6. Des **désinfections régulières** seront réalisées par les agents du Grand Périgueux dès que les espaces seront potentiellement vacants. Un temps de « pause » du produit nécessitera 10 minutes de fermeture de l'espace. Au même titre, **des ventilations**

naturelles temporaires pourront être mises en place par le personnel du Grand Périgueux

7. Du **produit de désinfection anti COVID** sera à disposition des associations afin qu'après chaque séance le **matériel utilisé soit désinfecté**.
8. Les **sèche-cheveux** collectifs ou personnels sont strictement **interdits**.